

N° 2015-14

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Ouverture du stade au public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R.123-1 et R.123-2,
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 111-19-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'arrêté modifié du ministère de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Considérant l'avis favorable de la commission d'arrondissement de sécurité de Mantes-la-Jolie,
Considérant le renouvellement d'homologation de la Commission Départementale des Terrains et Équipements Sportifs des Yvelines,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

Le stade de la Mare Henriette de type P-A catégorie 6 sis rue du Bois Robert est autorisé à ouvrir au public.

ARTICLE 2 :

Cet ensemble sportif est également composé des structures suivantes :

- vestiaires pour joueurs et arbitres de type P-A catégorie 6
- local sanitaire destiné au public
- parc de stationnement d'une quarantaine de places

ARTICLE 3 :

Cette installation est actuellement équipée pour accueillir la pratique du sport de plein air de football.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la Sous-Préfecture de Mantes La Jolie,
- au secrétaire général de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football,
- à la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du District des Yvelines de Football,
- au Football Club Breuillois,
- à la Gendarmerie de Guerville.

Arrêté :
Publié le

Fait en Mairie,
Le 13 août 2015.

Le Maire.
Didier LEBRET

Accusé de réception en préfecture
078-217801042-20150813-AR-14-2015-AR
Date de télétransmission : 13/08/2015
Date de réception préfecture : 13/08/2015